



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
27 MARS 2024

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt sept mars deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt et un mars deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY (Absente jusqu'au vote du procès-verbal inclus), Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET (Absente jusqu'à la 3^{ème} délibération incluse), Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Philippe BERNARD, Guy GARCIN

REPRESENTES : Diana PELLETIER à Claire BLANC, Magalie TRAMIER à Dominique PELLEGRIN

DELIBERATION N° 2024-051	Technique Adhésion au plan d'Accélération pour la Transition Ecologique (PACTE 2023-2028) du Département
-----------------------------	--

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'au cœur de la Méditerranée, la Provence est un territoire les plus touchés par le changement climatique. Avec une hausse des températures maximales estivales de 2,5 C° en 60 ans, une accélération des épisodes de canicule ces 20 dernières années, des épisodes méditerranéens de plus en plus violents et fréquents, et des précipitations en diminution, nous ne pouvons que constater que le climat a déjà changé.

Il est de notre responsabilité d'y faire face et d'agir, ensemble, pour en réduire les impacts et accompagner les évolutions profondes et nécessaires de nos comportements individuels et collectifs.

Il est donc proposé l'adhésion de la commune au Plan d'Accélération de la Transition Ecologique (PACTE) initié par le Département.

Le PACTE est un engagement collectif au service d'un territoire plus résilient, et qui place la sobriété énergétique ainsi que la qualité environnementale en tête des priorités de financement des projets communaux.

Le Département accompagnera ainsi les communes qui adhéreront à la charte d'engagement du PACTE, dans leurs investissements pour 6 actions prioritaires, ciblées par ladite charte :

- ✓ Réduction de notre consommation et développement de notre production d'énergie,
- ✓ Réduction de notre consommation d'eau et restauration du cycle de l'eau,
- ✓ Rétablissement de la nature en ville et lutte contre les îlots de chaleur,
- ✓ Préservation des espaces naturels sensibles, de la biodiversité et des paysages de Provence,
- ✓ Encouragement des mobilités douces et des transports à faible émission,
- ✓ Restauration du lien homme-nature.

Le PACTE propose donc un plan d'actions prioritaires qui doivent produire des résultats concrets et mesurables. Chaque engagement est accompagné d'objectifs opérationnels et réalistes, et d'indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des mesures en place.

Le signataire s'engage sur des actions et des objectifs dont il définit les modalités opérationnelles de mise en œuvre.

Un observatoire du PACTE est mis en place pour suivre la réalisation de ces objectifs partagés, et la plateforme HOP (Habiter Oxygéner Protéger) se fait le relais de ces résultats auprès des citoyens, les incitant ainsi à se mobiliser personnellement.

Notre commune s'est déjà engagée sur la voie de la transition écologique, et nous avons déjà fait nôtres certains de ces engagements définis par le PACTE :

- Par la signature du contrat Départemental de Transition Ecologique (réhabilitation de bâtiments : rénovation énergétique) ;
- Par des audits énergétiques réalisés sur les différents bâtiments communaux ;
- Par la signature d'un Marché Public de Performances Energétiques (MPPE) ;
- Par l'extinction de l'éclairage public la nuit (400 sur 1486 points lumineux) ;
- Par la modernisation de l'éclairage public (70% en LED) ;
- Par l'adoption d'un plan communal de sobriété énergétique (abaissement de la température de confort à 19°C dans les bâtiments) ;
- Par le remplacement de toutes les chaudières au fioul par des chaudières au gaz ou biomasse ;
- Par l'organisation de manifestations éco-responsables ;
- Par la signature de la charte régionale, zéro plastique, zéro déchet ;
- Par la désimperméabilisation des cours d'école et des parkings ;
- Par la création d'un parc pour la préservation de l'écureuil Roux et de refuges labellisés LPO ;
- Par la chasse aux mégots sur le domaine public (12 bornes éco-mégots installées) ;
- Par le dispositif « un arbre coupé, un arbre planté » ;

- Par des actions pédagogiques en direction des scolaires « l'école dehors » ;
- Par le développement des énergies renouvelables (projet d'un arc photovoltaïque sol et sur la toiture de certains bâtiments communaux) ;
- Par le développement de la mobilité électrique pour les services communaux (acquisition de 6 véhicules électriques et 4 vélos à assistance électrique) ;
- Par la plantation d'arbres en milieu urbain pour favoriser les îlots de fraîcheur ;
- Par la mise en place de nichoirs à martinet ;
- Par des travaux ou équipements pour développer la mobilité douce (arceaux vélos et pistes cyclables) ;
- Par la sensibilisation au cycle de l'eau des CM1 et CM2.

Ces initiatives doivent se multiplier afin de faire face à la crise énergétique et climatique. Notre adhésion à ce grand Plan d'Accélération de la Transition Ecologique permettra à notre commune de bénéficier d'un accompagnement du Département dans la définition et le financement de stratégies durables, afin de rendre notre commune plus sobre en énergie, durable, équitable et respectueuse du vivant.

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

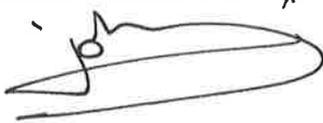
- **DECIDE** d'adhérer au Plan d'Accélération de la Transition Ecologique (PACTE 2023-2028) initié par le Département des Bouches-du-Rhône
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

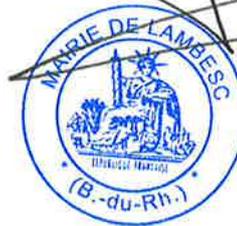
La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 013-211300504-20240327-DB_2024_051-DE